



DÉCLARATION LIMINAIRE

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DE RESEAU DE LA DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE (CSA-R DSNJ)

2 JUILLET 2025

Mon Général, Mesdames, Messieurs,

La CFDT souhaite, par cette déclaration liminaire, souligner les enjeux majeurs que représentent les transformations induites par la Journée Défense et Citoyenneté Nouvelle Génération (JDC-NG) pour l'ensemble des personnels de la Direction du Service National et de la Jeunesse (DSNJ).

Un projet ambitieux, des interrogations légitimes.

Les aspects matériels sont identifiés, résolus ou en bonne voie de l'être alors que le calendrier RH n'est toujours pas défini.

Les aspects humains demeurent toujours sans réponse. Nous attirons votre attention sur l'inquiétude qui monte dans les CSNJ concernant :

- Les fiches de poste ;
- La conciliation de la mission avec la vie privée (augmentation des découchés) ;
- La capacité des agents à faire face à une exigence physique plus importante (port de charge, station debout prolongée) ;
- La capacité des agents à acquérir des compétences nouvelles (conduite de véhicule long ;
- La capacité des agents à assumer des responsabilités plus importantes.

Pour rappel, l'article 4 du décret 2006-1760 du 23/12/2006 stipule que les adjoints administratifs sont chargés de fonctions administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de règlements administratifs.

DÉCLARATION LIMINAIRE

Pouvez-vous, mon Général, s'il vous plaît, nous indiquer si vous trouvez adéquates les missions décrites ci-dessus et celles qui seront demandées aux agents lors de la JDC-NG ?

Ceci nous ramène sur l'épineux sujet des fiches de poste et de la qualification de modification substantielle ou non. Si nous avons bien compris, les réponses précédentes de l'administration semblent affirmer que les modifications ne seraient pas substantielles. Permettez-nous d'en douter ...

Ainsi, en septembre, les agents devront effectuer les nouvelles tâches suivantes :

- le port de charges ;
- le transport de poubelles ;
- la gestion des casques VR, des fusils laser ;
- la gestion des stocks d'eau et de rations ;
- la gestion des chasubles et de leur entretien ;
- la gestion des moyens de nettoyage des casques VR ;
- la gestion du nettoyage des casques ;
- la gestion des produits d'hygiène (lingettes casques, gel hydro-alcoolique) ;
- la gestion du repas « rations » ;
- l'animation par suppléance des ateliers.

Si, en dépit de toutes ces évolutions, la notion de modification non substantielle était retenue, la CFDT demanderait fort probablement un arbitrage.

Vous avez déclaré, mon Général, souhaiter accompagner les agents qui ne pourraient remplir les nouvelles missions. Dans cette optique, quel meilleur moyen que de s'appuyer sur les dispositions offertes par le plan d'accompagnement des transformations (PAT) ? Qu'en pensez-vous ?

Vous l'aurez compris, ce que les agents attendent aujourd'hui, ce ne sont plus des discours mais des réponses RH claires sur la reconnaissance de leur engagement, la valorisation des responsabilités leur incombant, les éventuelles revalorisations statutaires ou indemnitaire.

Il en va également de l'attractivité de la chaîne, dont la Cour des Comptes a souligné les difficultés liées aux contraintes des postes de secrétaire encadrant (déplacements, horaires, journées continues, découchés) et questionnement.



DÉCLARATION LIMINAIRE

Pour répondre à ces préoccupations, pourriez-vous d'ores et déjà, fixer la date de la première réunion de travail sur l'évolution des fiches de poste avec les représentants du personnel ?

La CFDT est consciente des enjeux de modernisation et d'attractivité des métiers de la défense. Nous sommes convaincus que la réussite de la JDC-NG passera avant tout par des agents de la DSNJ bien formés, écoutés et accompagnés. Nous serons vigilants à ce que ces transformations ne se fassent pas au détriment des personnels.

Merci de votre attention.

« Seul le prononcé fait foi »

Paris, le 2 juillet 2025 ●